

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 juin 2012
Séance du 18 juin 2012

9 Relations internationales - 2^{èmes} rencontres internationales de la jeunesse et demande de subvention au Conseil Général de l'Oise

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme PAMART

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Creil co-organise avec ses villes partenaires des jumelages et de la coopération décentralisée, la prochaine édition des Rencontres Internationales de la Jeunesse, qui a lieu à Creil, du 10 au 17 juillet 2012 et rassemble une soixantaine de jeunes.

Le projet est cofinancé dans le cadre du Programme Jeunesse en Action (PEJA). Le Conseil Régional de Picardie et l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain, ont également été sollicités. L'impact du projet ne se limite pas aux participants de l'échange de jeunes.



maintenant !

En effet, les Rencontres Internationales de la Jeunesse, au travers de l'ancrage fort souhaité sur le territoire, impliquera de nombreux partenaires institutionnels et associatifs du département et touchera, lors de certains événements, un public élargi.

Dans le cadre de sollicitations organisées, les participants Creillois pourront rencontrer et partager leurs expériences avec les membres représentatifs de la Jeunesse Isarienne (Conseil de la Jeunesse par exemple) ou tout autre groupe de jeunes qui pourrait à son tour s'engager dans des projets d'échanges internationaux. Ainsi, cette action aura un impact fort sur l'ensemble du territoire et de ses acteurs.

Le budget prévisionnel global de cette opération, tous services confondus est de 70 720 €. La commune de Creil prendra en charge les frais d'accueil des délégations (billets d'avion des délégations palestiniennes et sénégalaises, hébergement, restauration, déplacements sur place, activités).

Plan de financement	
Sources	montant en € TTC
Autofinancement	31 104,00
Fonds européens	27 450,00
Comité Jumelage	3 000,00
Conseil Régional	5 416,00
Conseil Général	3 750,00
TOTAL	70 720,00

Il vous est demandé d'approuver ce plan de financement et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter auprès Conseil Général une subvention exceptionnelle de 3 750 € et à signer tous les engagements de dépense relatifs à cette opération.

Vous êtes appelés à voter

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 18 juin 2012

Considérant les rencontres internationales de la jeunesse qui auront lieu, à Creil, en juillet 2012.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le plan de financement des rencontres internationales de la jeunesse 2012

Article 2: d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général de l'Oise.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention ainsi que tous les engagements de dépense relatifs à l'opération.

Article 4 : d'imputer la recette et les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 26.06.12

Jean-Claude VILLEMMAIN



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 26.06.12 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



